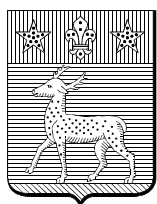


MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

Nombre de Conseillers :

- en exercice : 09
- présents : 07
- votants : 08

L'an deux mil vingt-cinq, le trente un janvier à 18 heures,
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session
ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

Date de convocation : 24/01/2025

Présents : Mrs PESCE A., PELLEGRIN J., DROGOUL- SPANU D. et Mmes ALBANO N., BERAUD M.,
BONNETTY M. et OBRADOS A..

Absents excusés : Mrs HONNORAT J. *qui a donné procuration à Mr PESCE A. et FAY E.P..*

**Objet: MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE MULTI ACTIVITÉS
« LES LUNIÈRES »**

Monsieur le Maire fait état à l'Assemblée Délibérante, des désagréments connus par rapport à la location de la salle des Lunières au cours de l'année 2024 :

Par deux fois, des options de réservation ont été fixées sur des dates ; d'autres personnes ont souhaité louer la salle pour ces mêmes dates, ça leur a donc été refusé et au final, les personnes qui avaient mis l'option n'ont pas loué la salle.

Le Conseil Municipal décide :

Qu'à toute demande d'option un chèque correspondant à la moitié de la location devra être déposé; chèque qui ne sera encaissé qu'en cas de non occupation de la salle et manquement d'une location à une autre personne pour la même date.

Dispositif identique pour les associations de la commune.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus



AGEDI Dépôt Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2025 004-210400909-20250131-DE_2025_006-DE